



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 février 2014**

L'an Deux Mille Quatorze, le quatre février, les membres du Conseil Municipal de la Ville de REICHSHOFFEN, légalement convoqués le 29 janvier 2014, se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Hubert WALTER, Maire.

Présents : Monsieur le Maire Hubert WALTER,
Mesdames et Messieurs les Adjointes René SPINDLER, Yvette DUSCH, Paul HECHT et Monique POGNON,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux Jeannine JEHL, Marcel BUCHER, Marie-Hélène STEIN, Jean-Louis GRUSSENMEYER, Louis KOENIG, Adèle KERN, Thierry BURCKER, Eliane WAECHTER, Stéphane ROLL, Séverine CARPENTIER, Francis ROESSLINGER, Michel MEYER, Magalie WAECHTER (à partir du point n° 2014-02-004), Bernard SCHMITT, Chantal PLACE (à partir du point n° 2014-02-003) et Jean-Marc LELLE.

Absents excusés avec procuration :

- M. Bernard MULLER a donné procuration à M. Jean-Marc LELLE,
- M. Pierre-Marie REXER a donné procuration à Mme Yvette DUSCH,
- Mme Martine HOLTZMANN a donné procuration à Mme Marie-Hélène STEIN,
- Mme Angélique KREBS a donné procuration à M. Hubert WALTER,
- Mme Mary-Line UNTEREINER a donné procuration à Mme Eliane WAECHTER,
- M. Marc HASSENFRTZ a donné procuration à Mme Chantal PLACE.

Absents excusés :

- M. René GASSER,
- Mme Magalie WAECHTER (jusqu'au point n° 2014-02-004),
- Mme Chantal PLACE (jusqu'au point n° 2014-02-003).

Absentes :

- Mme Elisabeth BAUER.

Assistaient également à la réunion :

- M. Patrick BETTINGER, Directeur Général des Services,
- M. Laurent WOLFSTIRN, Directeur des Services Techniques.

CALCUL DU QUORUM : $29 : 2 = 15$ (nombre arrondi à l'entier supérieur).

(Les Conseillers Municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum).

Le quorum étant atteint avec 19 présents au moment de l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance titulaire : Mme Jeannine JEHL.

Secrétaire adjoint : M. Patrick BETTINGER, Directeur Général des Services.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- 2014-02-001 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2013
- 2014-02-002 Point d'information concernant les décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal le 25 mars 2008 en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 2014-02-003 Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de NIEDERBRONN-les-Bains :
Transfert de la compétence « Gestion des cours d'eau »
- 2014-02-004 Dissolution du Syndicat d'Aménagement de la Zinsel du Nord

AFFAIRES FINANCIERES

- 2014-02-005 Débat d'Orientation Budgétaire 2014
- 2014-02-006 Modification du tableau des durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles
- 2014-02-007 Fixation des prix de ventes de bois

DOMAINE ET PATRIMOINE

- 2014-02-008 Acquisitions foncières : Lieudit « Auf der Lingmatt »
- 2014-02-009 Acquisition foncière : Rue des Acacias
- 2014-02-010 Acquisition foncière : Rue des Zouaves

DEVELOPPEMENT URBAIN

- 2014-02-011 Forêt communale : Approbation de l'E.P.C. – T.E.R. 2014
- 2014-02-012 Marchés à bons de commande voirie et assainissement : Attribution
- 2014-02-013 Restauration du mur d'enceinte – Rue des Remparts :
Avenant au lot n° 1 « Maçonnerie – Gros-œuvre »

COMPTE - RENDU

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures et propose aux Conseillers d'observer une minute de silence en mémoire de M. Sébastien MULLER, fils de M. Bernard MULLER, Maire Délégué, décédé le 29 janvier dernier.

Puis il rappelle l'ordre du jour et fait procéder à l'appel des membres présents.

2014-02-001. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2013

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention (Mme CARPENTIER) :

- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2013.

2014-02-002. POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 25 MARS 2008 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. le Maire informe le Conseil des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties conformément aux exigences des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Période du 10 décembre 2013 au 26 janvier 2014

Alinéa 4 : Passation des marchés et accords-cadres à procédure adaptée	
Date	Objet de la décision
19.12.2013	Aménagement de l'Île Luxembourg – Lot n° 4 : Passerelle Nom de l'attributaire : CRI GASSER – 14 rue du Chemin de Fer – 67110 REICHSHOFFEN Montant du marché : Tranche ferme : 92 778,30 € H.T.
Alinéa 5 : Louages de choses pour une durée n'excédant pas douze ans	
Date	Objet de la décision
9.1.2014	Contrat de location d'un jardin potager communal Locataire : M. Fausto VERISSIMO – 67110 GRIESBACH Montant du loyer : 20 €
Alinéa 6 : Contrats d'assurance	
Date	Objet de la décision
10.1.2014	Contrat GENERALI : Assurance des véhicules loués dans le cadre de la Fête du Personnel 2014 Montant de la cotisation : 400 €

Alinéa 8 : Concessions dans les cimetières

Date	Objet de la décision
10.12.2013	Concession Josefa GONZALES
10.12.2013	Concession René GRAEB
10.12.2013	Concession Michel GRUBER
10.12.2013	Concession Marie KESSLER
10.12.2013	Concession Henri ZIMMERMANN
14.1.2014	Concession Jean-Jacques GARNY
14.1.2014	Concession Lucie HIMBER
14.1.2014	Concession Joanne PERRUCHAUD
14.1.2014	Concession Clarisse ERBRECH

Alinéa 9 : Acceptation de dons et legs qui sont grevés ni de conditions ni de charges

Date	Objet de la décision
22.1.2014	Don de la Société DE DIETRICH SAS – 67110 REICHSHOFFEN au Musée Historique et Industriel – Musée du Fer de REICHSHOFFEN : <ul style="list-style-type: none">• 1 statue : Apollon (bronze, 2^{ème} s.)• 1 statue : Eros (bronze, 2^{ème} s.)• 1 cruche (céramique, terre cuite, 2^{ème} s.)• 4 pillettes (céramique, brique, 2^{ème} s.)• 10 tuiles romaines (céramique, brique)• 1 urne cinéraire (grès, 2^{ème} s.)• 2 pieux de fondation (chêne, 1770)
22.1.2014	Don de M. Thierry STUMPF – 12 rue de la Gare – 67510 MATTSTALL au Musée Historique et Industriel – Musée du Fer de REICHSHOFFEN : <ul style="list-style-type: none">• 1 couteau
22.1.2014	Don de M. Jean-Claude WINLING – 5 impasse Jean-Jacques Rousseau – 67110 REICHSHOFFEN au Musée Historique et Industriel – Musée du Fer de REICHSHOFFEN : <ul style="list-style-type: none">• 1 montage pédagogique de 45 photographies (Werdegang eines Gusstückes)• 1 ensemble de 5 tirages photographiques (Exposition de travaux d'apprentis de mai 1960)• 1 ensemble de 5 tirages photographiques (Exposition de travaux d'apprentis à STRASBOURG de mars 1950)

Après les explications de M. le Maire,

Le Conseil prend acte des décisions prises.

Arrivée de Mme Chantal PLACE au point n° 2014-02-003.

2014-02-003. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NIEDERBRONN-LES-BAINS :
TRANSFERT DE LA COMPETENCE « GESTION DES COURS D'EAU »

M. le Maire rappelle que la Ville de REICHSHOFFEN est membre du Syndicat d'Aménagement de la Zinsel du Nord qui s'occupe de l'entretien des cours d'eau, hors agglomérations, à l'exception du Schwarzbach.

Il rappelle aussi que la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales prévoit la mise en œuvre d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale dans le Bas-Rhin. Ce dernier vise notamment la simplification de la carte de l'intercommunalité par le regroupement des structures compétentes dans le domaine de la gestion des cours d'eau, dans une logique de bassin versant.

A ce titre, le Syndicat de la Zinsel aurait dû être rattaché au Syndicat de la Moder, syndicat nettement plus important et au sein duquel les cours d'eau existant dans le périmètre de la Communauté de Communes n'auraient représenté qu'une infime partie.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma précité, il a donc été proposé à l'Etat de transférer cette compétence à la Communauté de Communes, compétence mise en œuvre en cas de carence des propriétaires riverains.

L'Etat ayant donné son accord, deux décisions sont soumises à l'approbation des Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté de Communes :

1. Transfert de la compétence « Gestion des cours d'eau » à la Communauté de Communes,
2. Dissolution du Syndicat d'Aménagement de la Zinsel du Nord avec transfert de l'actif et du passif à la Communauté de Communes.

Par délibération du 16 décembre 2013, le Conseil Communautaire a proposé de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Pays de NIEDERBRONN-les-Bains par l'adjonction au bloc de compétences optionnelles « Protection et mise en valeur de l'environnement », de la « Gestion des cours d'eau de la Zinsel du Nord, du Falkensteinerbach, du Schwarzbach et de leurs affluents ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-17,

VU la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de NIEDERBRONN-les-Bains en date du 16 décembre 2013 proposant une modification des statuts par l'ajout au bloc de compétences optionnelles « Protection et mise en valeur de l'environnement », de la « Gestion des cours d'eau de la Zinsel du Nord, du Falkensteinerbach, du Schwarzbach et de leurs affluents »,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de NIEDERBRONN-les-Bains par l'ajout au bloc de compétences optionnelles « Protection et mise en valeur de l'environnement », de la « Gestion des cours d'eau de la Zinsel du Nord, du Falkensteinerbach, du Schwarzbach et de leurs affluents »,
- approuve les statuts modifiés tels que présentés,
- charge le Maire, à défaut l'un de ses Adjoints, d'accomplir les formalités administratives consécutives à la présente décision.

Arrivée de Mme Magalie WAECHTER au point n° 2014-02-004.

2014-02-004. DISSOLUTION DU SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA ZINSEL DU NORD

M. le Maire informe le Conseil que dans sa séance du 16 décembre 2013, le Conseil Communautaire a proposé de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Pays de NIEDERBRONN-les-Bains par l'adjonction au bloc de compétences optionnelles « Protection et mise en valeur de l'environnement », la gestion des cours d'eau de la Zinsel du Nord, du Falkensteinerbach, du Schwarzbach et de leurs affluents.

Cette proposition entre dans la perspective d'une dissolution du Syndicat d'Aménagement de la Zinsel du Nord qui exerce déjà ces compétences pour les 9 communes membres du Syndicat.

Par délibération en date du 17 décembre 2013, le Comité Directeur a donc demandé la dissolution du Syndicat au 31 mars 2014. La dissolution évitera la superposition de deux E.P.C.I. exerçant la compétence « Gestion des cours d'eau ».

Il est rappelé que l'article L. 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Syndicat peut être dissous à la demande motivée d'une majorité des Conseils Municipaux des communes membres du Syndicat. Dans ce cas, la dissolution est prononcée par arrêté préfectoral.

VU la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de NIEDERBRONN-les-Bains en date du 16 décembre 2013 proposant une modification des statuts par l'ajout au bloc de compétences optionnelles « Protection et mise en valeur de l'environnement », de la « Gestion des cours d'eau de la Zinsel du Nord, du Falkensteinerbach, du Schwarzbach et de leurs affluents »,

VU la délibération du Comité Directeur du Syndicat d'Aménagement de la Zinsel du Nord en date du 17 décembre 2013 demandant la dissolution du Syndicat au 31 mars 2014 conformément à l'article L. 5212.33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L. 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la dissolution des Syndicats de Communes,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- demande la dissolution, au 31 mars 2014, du Syndicat d'Aménagement de la Zinsel du Nord conformément à l'article L. 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette dissolution sera prononcée par arrêté du représentant de l'Etat dans le Département,
- décide du principe du transfert, à la Communauté de Communes du Pays de NIEDERBRONN-les-Bains, de l'actif et du passif du Syndicat, y compris l'excédent de clôture, qui seront constatés lors de l'adoption des Comptes Administratif et de Gestion 2014 et après les dernières opérations relatives à la liquidation,
- décide du principe d'une cession des terrains situés à GUNDERSHOFFEN, section 170-14, n° 387/226, et à MIETESHEIM, section 32, n° 350/O.114, et de l'ensemble des droits d'eau existant en vertu de l'arrêté rendu par le Préfet du Bas-Rhin en date du 13 avril 1954, à la Communauté de Communes du Pays de NIEDERBRONN-les-Bains à l'euro symbolique,
- charge le Maire, à défaut l'un de ses Adjointes, de transmettre la délibération au Préfet en vue de mettre fin à l'exercice des compétences du Syndicat et de prononcer sa dissolution.

2014-02-005. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014

M. René SPINDLER, Adjoint au Maire, rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire a pour but de donner aux Conseillers des informations sur la situation financière de la commune et d'en débattre.

A l'aide de tableaux et de graphiques, il présente les points suivants :

Contexte international

Depuis 2007, de multiples crises (bancaires, financières, sociales) sévissent à des degrés différents dans le monde. Ainsi, après une croissance mondiale soutenue les années 2004-2007, une récession historique a été constatée en 2009. Le rebond enregistré en 2010 est resté de courte durée, puisque pour 2011 et 2012, la croissance mondiale subit un ralentissement. Cependant pour 2013, une légère amélioration de la conjoncture des pays développés, avec des disparités très importantes entre les Etats-Unis et l'Europe, et au sein de celle-ci (notamment par rapport aux pays du Sud de la zone euro) semble se dégager.

L'économie américaine peine à redémarrer : la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) atteignait 1,8 % en 2011 et 2,8 % pour 2012. Cependant, elle devrait atteindre seulement + 1,4 % pour 2013 et est estimée à 2,6 % pour 2014.

La croissance de la zone euro a subi un très fort ralentissement depuis le 2^{ème} trimestre 2011. Si la croissance du PIB avait atteint un niveau de + 1,4 % sur l'année 2011, elle a chuté à un niveau de - 0,6 % en 2012. Elle est estimée à -0,5 % pour 2013. Cependant, des prévisions de croissance à + 1 % sont annoncées pour 2014.

Pour la zone euro, le taux prévisionnel d'inflation 2014 serait fixé à 1,1 % selon la Banque Centrale Européenne. La B.C.E. estime en outre que le taux d'inflation 2015 serait proche des 1,3 %.

Analyse réalisée par d'éminents économistes :

« Après six trimestres consécutifs de contraction d'activités, la zone euro est sortie de la récession au 2^{ème} trimestre 2013, le PIB s'affichait en hausse de 0,3 %. Cette reprise paraît néanmoins bien fragile liée à une large mesure à la forte déflation. La principale raison de notre scepticisme sur la nature durable de la reprise est l'absence de rebonds des dépenses d'investissement des entreprises.

Et de manière générale, les facteurs récessifs ayant pénalisé l'activité en 2013 seront toujours présents en 2014 : désendettement du secteur privé, consolidation budgétaire, ralentissement émergent et faiblesse de la demande globale. Il faut donc être particulièrement prudent et préférer parler de stabilisation de l'activité.

Le partage de la valeur ajoutée, toujours très favorable aux salariés jusqu'à maintenant, devrait continuer à se déformer en faveur de l'entreprise : assouplissement du code du travail, contrat ou pack de responsabilité, etc... Ce qui pèsera sur la consommation intérieure. Avec les efforts de consolidation budgétaire et de désendettement des agents privés, la demande intérieure ne peut donc être atone au cours des prochains trimestres ».

Pour appuyer ces propos, les graphiques suivants sont présentés :

- Evolution de la croissance du PIB en volume,
- Evolution des indices des prix à la consommation,
- Evolution de la production industrielle.

Hypothèses nationales

En France, la progression du PIB a atteint un niveau de 1,7 % pour l'année 2011 (contre 1,5 % en 2010) puis un niveau de croissance quasi nul en 2012. Elle est estimée à 0,1 % pour 2013. Le Gouvernement table sur un léger redressement avec une croissance estimée à 0,9 % pour 2014.

En 2013, l'inflation s'est chiffrée à 0,7 % en glissement annuel.

En 2014, l'inflation accélérerait au début de l'année, soutenue par le relèvement de la T.V.A, dont l'impact sur la moyenne annuelle est estimé à hauteur de 0,3 point.

D'après le rapport économique, social et financier du projet de loi de finances 2014, le taux d'inflation en France pourrait atteindre 1,3 % pour l'année 2014.

Perspectives économiques

➤ **Taux de croissance du PIB**

↳ En 2013 : + 0,1 %

↳ Perspectives 2014 : + 0,9 %

➤ **Inflation**

↳ En 2013 : + 0,7 %

↳ Prévision 2014 : + 1,3 %

➤ **Taux d'intérêt** (au 20.1.2014) :

↳ Taux longs – TEC 10 ans : 2,310 %

↳ Taux courts – Euribor 12 mois : 0,570 %

Dotation de l'Etat

➤ **Enveloppe D.G.F.** : En moyenne, la baisse individuelle devrait s'établir pour les communes à environ – 4,4 % du montant perçu en 2013.

➤ **Complément de garantie de la D.G.F.** : Diminution pour les communes dont le potentiel fiscal est supérieur ou égal à 75 % du potentiel fiscal moyen.

Contributions directes

➤ **Contribution Economique Territoriale (CET)**

La CET a remplacé la Taxe Professionnelle depuis le 1^{er} janvier 2010.

Des ajustements ont été mis en place pour compenser les acquis des collectivités perdantes par un mécanisme de péréquation horizontale (redistribution entre collectivités par le FNGIR).

Pour l'attribution de compensation : maintien des ressources au niveau de 1998, moins les transferts de compétence, soit 1 703 797 € par an.

Soit un manque à gagner du fait de l'inflation de 24,10 %. Cependant la C.C.P.N. assure le développement des services à la personne transférés comme le soutien au développement économique.

Le retour à la commune étant resté stable depuis 1998, M. le Maire précise que le surplus est utilisé par la Communauté de Communes pour financer les dépenses liées au développement des activités, telles que la petite enfance, le périscolaire, etc...

Il relève aussi que la contribution de la Communauté de Communes au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) s'est élevée à 450 000 € en 2013. Par ailleurs, 250 000 € seront versés, en lieu et place des communes, au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Les critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire ont été revus en intégrant les critères prioritaires de population et de potentiel fiscal.

Attribution 2013 : 165 688 € contre 26 167 € en 2010.

➤ Impôts sur les ménages

↳ **Taxe d'habitation (T.H.)**

- Base : Valeur locative
- Actualisation nationale en 2014 : + 0,9 %
- Rappel des revalorisations précédentes

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1,80%	1,80%	1,60%	2,50%	1,20%	2,00%	1,80%	1,80%	0,90%

- Rappel des abattements 2013

- ✓ Abattement général à la base : 15 % sur valeur locative moyenne
- ✓ Abattement pour les deux premières personnes à charge : 10 % sur valeur locative moyenne
- ✓ Abattement pour personnes supplémentaires à charge : 15 % sur valeur locative moyenne
- ✓ Abattement spécial à la base : 5 %

- Dégrèvements d'office

- ✓ Total : Titulaires du R.S.A. et assimilés
- ✓ + 60 ans à faibles revenus

- Plafonnement par rapport au revenu

T.H. limitée à 3,44 % du revenu fiscal de référence – abattement(s) selon foyer fiscal

↳ **Taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.B.)**

- Actualisation nationale en 2013 : + 0,9 %

↳ **Taxe foncière sur les propriétés non bâties (T.F.N.B.)**

- Actualisation nationale en 2013 : + 0,9 %

Taxe sur l'électricité

Instaurée par délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2011, la taxe sur l'électricité a été mise en application à compter du 1^{er} janvier 2012.

- Coefficient multiplicateur minimum : 0

- Coefficient multiplicateur maximum : 8,44 depuis le 1^{er} janvier 2014
- Coefficient multiplicateur communal : 4 (n'a pas été modifié depuis l'instauration de la taxe)

En 2013, le produit de cette taxe s'élève à 51 090,78 € (4^{ème} trimestre 2012 + trois premiers trimestres 2013), alors que les dépenses relatives à l'entretien de l'éclairage public et à l'opération « Relamping » sont de l'ordre de 60 000 €.

Pour mémoire :

- Coût 2013 des frais d'entretien de l'éclairage public : 42 261,81 €
- 2^{ème} tranche de l'opération « Relamping » : Travaux réalisés en 2013 non facturés à ce jour (Pour mémoire : le coût de la 1^{ère} tranche s'est élevé à 21 374,31 €)

Subventions départementales

Le **taux modulé** de subventionnement du Département est maintenu à 19 %.

Crédits scolaires

➤ Maintien des conditions 2013, soit :

- ↳ Attribution d'un crédit de 50 €/élève aux écoles maternelles et élémentaires. Ce montant ne comprend ni les participations communales aux frais de déplacement à la piscine et au financement des classes transplantées, ni les déplacements d'ordre culturel pris en charge par la C.C.P.N., qui seront versés en sus.
- ↳ Prise en charge des déplacements à la piscine dans la limite de 12 voyages par cycle scolaire.

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la section des Sapeurs-Pompiers volontaires est transférée au S.D.I.S.

L'ensemble des coûts (vacations, charges locatives et autres frais de fonctionnement, ainsi que les investissements) sont pris en charge par le S.D.I.S.

En contrepartie la Ville verse une contribution à cet organisme, dont le montant 2014 s'élève à 105 563 €, soit : + 0,90 % par rapport à 2013.

La Castine

- Maintien de la subvention à hauteur de 340 000 € (dont 5 000 € au titre des frais de représentation lors des spectacles).
- Loyer annuel : 15 000 €.

Etat du personnel

Grades ou emplois	Catégories	Effectifs
EMPLOIS FONCTIONNELS		1
Directeur Général des Services (Attaché principal)	A	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		11
Adjoint administratif de 1ère classe	C	1
Adjoint administratif de 2ème classe	C	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	3
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	4
Rédacteur principal 1ère classe	B	1
Rédacteur principal 2ème classe	B	1
Grades ou emplois	Catégories	Effectifs
FILIERE TECHNIQUE		34
Adjoint technique de 1ère classe	C	5
Adjoint technique de 2ème classe à temps complet	C	6
Adjoint technique de 2ème classe à temps non complet	C	6
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	5
Agent de maîtrise	C	3
Technicien principal 1ère classe	B	1
Responsable urbanisme (contractuel 3 ans)	A	1
Ingénieur principal	A	1
Contrats aidés à temps complet	C	4
Contrat aidé à temps non complet	C	1
FILIERE SOCIALE		9
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe	C	3
Agent spécialisé des écoles maternelles de 2ème classe	C	4
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe (contractuel 11 mois)	C	1
Contrats aidés à temps non complet	C	1
FILIERE POLICE		1
Brigadier de police municipale	C	1
FILIERE CULTURELLE		3
Chef de musique	B	1
Contrats aidés à temps non complet	C	2
EFFECTIF TOTAL :		59

Reprise des résultats 2013 au Budget primitif

➤ Budget Ville

↻ Excédent prévisionnel de fonctionnement :	1 191 988
↻ Besoin de financement prévisionnel :	
▪ Déficit 2013 de la section d'investissement :	722 337
▪ Déficit au niveau des restes à réaliser :	390 808
Soit un total de :	1 113 145

➤ Budget Assainissement

↻ Excédent prévisionnel de fonctionnement :	193 564
↻ Besoin de financement prévisionnel :	
▪ Excédent 2013 de la section d'investissement :	+ 8 829
▪ Déficit au niveau des restes à réaliser :	31 193
Soit un total de :	22 364

➤ Budget annexe « Photovoltaïque »

↻ Excédent prévisionnel de fonctionnement :	17 462
↻ Besoin de financement prévisionnel :	
▪ Section d'investissement :	0,00
▪ Restes à réaliser :	0,00
Soit un total de :	0,00

Budget « Ville »

M. René SPINDLER, Adjoint au Maire, présente et commente les éléments suivants :

- Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement ainsi que les dépenses d'investissement depuis 1986,
- Montant des investissements en termes de travaux depuis 1998,
- Evolution du produit des impôts locaux depuis 1997,
- Comparaison des taux d'imposition (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti et cotisation foncière des entreprises) avec les moyennes nationales et départementales :

	2012			2013			
	National	Départ.	Commune CCPN	Commune CCPN	Bases	Produits communaux	%
TH	23,83	27,60	15,78	15,78	4 675 965,00	737 867,00	20,38
TFB	20,04	16,34	17,37	17,37	6 580 421,00	1 143 019,00	31,56
TFNB	48,79	60,66	69,14	69,14	53 016,00	36 655,00	1,01
CFE	25,59	23,64	19,87	19,87	4 313 787,00	1 703 797,00	47,05
					Totaux	3 621 338,00	100,00

- Répartition des impôts locaux
- Répartition de la taxe d'habitation en 2013 en comparaison avec celle constatée en 2004
- Synthèse du produit global de la fiscalité directe locale prélevée sur la Ville en 2012 (Commune, C.C.P.N., Département et Région) :

Impôts et taxes	Commune	CCPN	Département	Région
Taxe d'habitation	737 867,00	520 393,00		
Foncier bâti	1 143 019,00		733 852,00	
Foncier non bâti	36 655,00	1 760,00		
Taxe additionnelle au foncier non bâti		6 947,00		
CFE		857 149,00		
CVAE		452 565,00	829 199,00	427 427,00
IFER		6 600,00	4 004,00	
Taxe s/surfaces commerc.		105 697,00		
TOTAUX :	1 917 541,00	1 951 111,00	1 567 055,00	427 427,00
	32,71%	33,28%	26,73%	7,29%
Pour mémoire - sommes reversées à la Ville				
T.P.U.		1 703 797,00		
Dotation de solidarité		165 688,00		
TOTAL		1 869 485,00		

- Répartition des dépenses de fonctionnement 2013 par chapitre budgétaire
- Répartition des recettes de fonctionnement 2013 par chapitre budgétaire
- Répartition des dépenses d'investissement 2013 par chapitre budgétaire
- Investissements 2013 – Taux de réalisation

Budgets	Montants prévus	Montants réalisés	Taux
Ville (*)	2 135 826,32 €	1 653 642,17 €	61,88%
Assainissement	291 080,77 €	182 376,72 €	62,66%

(*) hors Opérations pour le compte de tiers

- Répartition des recettes d'investissement 2013 par chapitre budgétaire
- Etat de la dette au 1^{er} janvier 2014, l'encours de la dette communale s'élevant à 4 829 303 € au 1^{er} janvier 2014
- Courbe de remboursement des annuités
- L'encours de la dette par type de taux : 59,91 % en taux fixe et 40,09 % en taux révisable

➤ Quelques ratios :

Ratios	Ville	Strate
	C.A. 2013	C.A. 2011
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	40,91%	52,59%
Produits des impôts directs (hors DPU) / habitant	341,85 €	473,00 €
Dépenses d'équipement / Recettes réelles de fonctionnement	23,90%	28,30%
Potentiel fiscal par habitant	948,26 €	1 021,12 €
Effort fiscal	1,075705	1,127125
Endettement par habitant	849,78 €	932,00 €
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	81,43%	76,60%
Capacité d'extinction de la dette	5,82 années	Taux d'alerte : 12 ans
Épargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	19%	Taux d'alerte : 10 %

➤ Orientations 2014 proposées par la Commission des Finances :

- Maintien des taux des impôts sur les ménages
- Travaux et investissements divers :

Etudes	0 €	Ecoles	48 100 €
Acquisitions immobilières	160 000 €	Voirie urbaine	447 500 €
Acquisitions mobilières	160 800 €	Ch. Ruraux, forêt, coulées boues	198 900 €
Bâtiments sportifs, culturels, culturels	211 000 €	Immeubles de rapport	37 500 €
Aménagements urbains et réseaux	242 200 €	Assainissement	117 500 €

➤ Budget 2014

- Estimation des dépenses et recettes de fonctionnement,
- Estimation des dépenses et recettes d'investissement.

Budget « Assainissement »

M. René SPINDLER, Adjoint au Maire, présente et commente les éléments suivants :

- Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement ainsi que les dépenses d'investissement depuis 1997,
- Montant des investissements en termes de travaux depuis 1997,
- Evolution de la redevance d'assainissement depuis 1986,
- Répartition des dépenses de fonctionnement en 2013 par chapitre budgétaire,
- Répartition des recettes de fonctionnement en 2013 par chapitre budgétaire,
- Répartition des dépenses d'investissement en 2013 par chapitre budgétaire,
- Répartition des recettes d'investissement en 2013 par chapitre budgétaire,
- Etat de la dette au 1^{er} janvier 2014, l'encours de la dette du service « Assainissement » s'élève à 1 648 161 € au 1^{er} janvier 2014,
- Courbe de remboursement des annuités,
- Répartition de l'encours de la dette par type de taux, 37 % en taux fixe et 63 % en taux variable

- Budget 2014,
 - Estimation des dépenses et recettes de fonctionnement,
 - Estimation des dépenses et recettes d'investissement,
- Orientations 2014 proposées par la Commission des Finances :
 - Redevance d'assainissement

Compte tenu de l'augmentation des frais de gestion de ce service, il est proposé d'augmenter la redevance d'assainissement de 0,10 € et de la fixer à 1,70 € par m³ d'eau consommé (même niveau qu'en 2008).

Aucune question, remarque et suggestions ne sont faites suite à cette présentation

Budget « Photovoltaïque »

M. René SPINDLER, Adjoint au Maire, rappelle que ce budget créé par délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2010, retrace l'ensemble des dépenses et recettes afférentes à la production et à la vente de l'énergie électrique produite par les panneaux photovoltaïques installés sur le toit de l'Espace Cuirassiers, notamment :

- En section d'investissement, les biens nécessaires à l'exploitation du service (tels que les panneaux), les emprunts contractés et subventions reçues finançant l'investissement),
- En section d'exploitation, les charges de personnel, les dotations aux amortissements et éventuelles provisions, les intérêts de la dette ainsi que les recettes issues de la vente de l'énergie produite à la Régie Intercommunale d'Electricité.

Il rappelle aussi les données financières concernant ce budget :

✂ Coût T.T.C. des travaux (hors architecte et bureaux d'étude) : 176 337,76 €

✂ Subvention versée par la Région : 20 000,00 €

✂ Durées d'amortissement :

- Frais d'études, de recherche, etc... : 5 ans
- Installations, matériels et outillages techniques : 20 ans
- Immobilisation de valeur inférieure ou égale à 1000 € : 1 an

✂ Energie produite depuis la mise en service 114 649 kWh

✂ Produit de la vente : 71 410 €

Puis il présente et commente les éléments suivants :

- Evolution des productions d'énergie et produits de la vente d'énergie,
- Budget 2014 :
 - Estimation des dépenses et recettes de fonctionnement,
 - Estimation des dépenses et recettes d'investissement.

En conclusion, M. René SPINDLER, Adjoint au Maire, relève que la Ville de REICHSHOFFEN aborde 2014, forte de sa vigilance budgétaire et financière affichée depuis quelques exercices. Face à une évolution future des recettes, incertaine et contrainte, le respect de cette gestion doit être plus que jamais poursuivi.

Alors que la notation des collectivités se généralise, il est essentiel de préserver des ratios financiers favorables.

Le budget 2014 se caractérise par :

- Un souhait de maintien de la fiscalité ménages à son taux actuel,
- Des charges de fonctionnement maîtrisées afin de maintenir la capacité d'autofinancement,
- Des investissements ajustés et planifiés de manière à ne pas augmenter l'encours de la dette.

Plus aucune question n'étant posée, le Conseil prend acte des orientations proposées.

2014-02-006. MODIFICATION DU TABLEAU DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

M. René SPINDLER, Adjoint au Maire, rappelle que l'instruction budgétaire et comptable M14 a rendu obligatoire les amortissements des immobilisations pour les communes ou leurs groupements de communes dont la population est supérieure ou égale à 3 500 habitants et pour tous leurs établissements publics.

A ce titre, il y a lieu de compléter comme suit le tableau des durées d'amortissement approuvé par délibération en date du 20 octobre 2009 :

Immobilisations corporelles			
Art.	Libellé des articles	Type de matériel (à titre indicatif)	Durée d'amortissement
21538	Autres réseaux	Réseau de gaz	10 ans

VU le tableau des durées d'amortissement approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 20 octobre 2009,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 12 juillet 2011 et 18 décembre 2012 modifiant le tableau des durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles,

VU l'avis de la Commission des Finances du 28 janvier 2014,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de compléter le tableau des durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles comme suit :

Immobilisations corporelles			
Art.	Libellé des articles	Type de matériel (à titre indicatif)	Durée d'amortissement
21538	Autres réseaux	Réseau de gaz	10 ans

2014-02-007. FIXATION DES PRIX DE VENTES DE BOIS

M. Paul HECHT, Adjoint au Maire, rappelle que dans le cadre de la cession de produits forestiers aux particuliers, certains tarifs doivent être régulièrement adaptés en fonction de la conjoncture économique, de l'évolution du coût des frais d'exploitation, etc...

A ce titre, le Conseil Municipal a notamment fixé les tarifs suivants par délibération en date du 16 avril 2013 :

- Vente de fonds de coupe : 7,50 € T.T.C. le stère,
- Vente sur pied : 10,00 € T.T.C le stère.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée due au titre de la vente de produits forestiers ayant changé le 1^{er} janvier 2014, en passant de 7 à 10 %, il est proposé de refixer lesdits tarifs sur la base d'un montant hors taxes afin de garantir à la Ville un niveau de recettes identique.

VU l'avis de la Commission des Finances du 28 janvier 2014,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe les prix des ventes de bois appliqués à compter du 1^{er} mars 2014 comme suit :
 - Vente de fonds de coupe : 7,00 € H.T. le stère,
 - Vente sur pied : 9,35 € H.T. le stère.

2014-02-008. ACQUISITIONS FONCIERES : LIEUDIT « AUF DER LINGMATT »

M. René SPINDLER, Adjoint au Maire, informe les Conseillers que par courrier en date du 24 novembre 2013, M. et Mme Georges MEHL ont proposé de céder à la Ville les jardins cadastrés comme suit, d'une superficie totale de 3,23 ares :

Section	Parcelle	Lieudit	Superficie
2	228	« Auf der Lingmatt »	1,64 a
2	231	« Auf der Lingmatt »	0,83 a
2	232	« Auf der Lingmatt »	0,76 a

Ces terrains étant situés dans le périmètre du projet « Cœur de Ville », un accord de principe a été donné aux époux MEHL par lettre du 12 décembre 2013, sur la base d'un prix de 521,35 €/are proposé par la Commission des Finances du 10 décembre dernier.

VU l'avis de la Commission des Finances du 10 décembre 2013,

VU la promesse de vente signée le 19 décembre 2013 par les époux MEHL,

VU l'avis de la Commission des Finances du 28 janvier 2014,

CONSIDERANT que les jardins proposés à la vente sont situés dans le périmètre du projet « Cœur de Ville »,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'acquérir les terrains appartenant à M. et Mme Georges MEHL et cadastrés sous :

Section	Parcelle	Lieudit	Superficie
2	228	« Auf der Lingmatt »	1,64 a
2	231	« Auf der Lingmatt »	0,83 a
2	232	« Auf der Lingmatt »	0,76 a

- fixe le prix d'achat à 521,35 €/are, soit un prix de cession global de 1 683,96 €,
- autorise un Adjoint à signer l'acte de vente qui sera dressé en la forme administrative.

2014-02-009. ACQUISITION FONCIERE : RUE DES ACACIAS

M. René SPINDLER, Adjoint au Maire, informe le Conseil que M. Vahap ASLAN a donné son accord pour céder à la Ville le terrain cadastré en section 37, parcelle n° 779/72, d'une contenance de 0,33 are. L'acquisition de ce terrain permettra de sécuriser le croisement de la rue des Acacias avec la rue des Comtes d'Ochsenstein, en augmentant la visibilité.

Cette cession est proposée aux conditions suivantes :

- le prix de vente est fixé à 7 400 €/are, soit celui retenu précédemment lors de l'acquisition d'un terrain en vue de l'élargissement de la rue de la Castine,
- la Ville s'engage à réinstaller la clôture existante sur les nouvelles limites de propriété.

VU la promesse de vente signée le 16 janvier 2014 par M. Vahap ASLAN,

VU l'avis de la Commission des Finances du 28 janvier 2014,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention (M. BUCHER) :

- décide d'acquérir le terrain appartenant à M. Vahap ASLAN et cadastré sous :

Section	Parcelle	Lieudit	Superficie
37	779/72	Rue des Acacias	0,33 a

- approuve le prix de vente fixé à 7 400 €/are, soit un prix de cession de 2 442 €,
- décide de prendre l'engagement de réinstaller la clôture existante sur les nouvelles limites de propriété,
- autorise un Adjoint à signer l'acte de vente qui sera dressé en la forme administrative.

2014-02-010. ACQUISITION FONCIERE : RUE DES ZOUAVES

M. René SPINDLER, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée que M. Alexandre BICH a donné son accord pour céder à la Ville le terrain cadastré en section 17, parcelle n° 333/173 d'une contenance de 0,03 are. Un ouvrage bétonné affecté à l'évacuation des eaux pluviales provenant d'un fossé longeant sa propriété, rue des Zouaves, est situé sur ce terrain.

Cette cession est consentie à titre gratuit, la Ville prenant en charge les frais d'arpentage relatifs à cette vente.

CONSIDERANT qu'un ouvrage communal est situé sur le terrain susmentionné appartenant à M. Alexandre BICH,

VU l'avis de la Commission des Finances du 28 janvier 2014,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la cession gratuite du terrain appartenant à M. Alexandre BICH et cadastré sous :

Section	Parcelle	Lieudit	Superficie
17	333/173	Rue des Zouaves	0,03 a

- décide la prise en charge par la Ville des frais d'arpentage relatifs à cette acquisition,
- autorise un Adjoint à signer l'acte de vente qui sera dressé en la forme administrative.

2014-02-011. FORÊT COMMUNALE : APPROBATION DE L'E.P.C. – T.E.R. 2014

Sur proposition de M. Paul HECHT, Adjoint au Maire, **le Conseil :**

VU l'Etat Prévisionnel des Coupes et les Travaux d'Entretien et de Renouvellement dressé par l'Office National des Forêts pour l'année 2014,

CONSIDERANT le bilan prévisionnel se présentant comme suit :

	Recettes € HT	Dépenses € HT
Recettes brutes d'exploitation :	437 600,00	
Dépenses d'abattage et de façonnage :		119 700,00
Dépenses de débardage :		63 070,00
Travaux d'entretien et de renouvellement :		119 180,00
Honoraires O.N.F. pour abattage et façonnage :		23 596,00
Honoraires O.N.F. gestion main d'œuvre EPC :		5 985,00
Honoraires O.N.F. pour travaux d'entretien :		12 981,00
Honoraires O.N.F. gestion main d'œuvre TER :		5 000,00
Totaux :	437 600,00	349 512,00
Résultat prévisionnel :	88 088,00	

VU l'avis de la Commission de Développement Durable, de l'Environnement et de la Forêt du 21 janvier 2014,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ❑ approuve l'Etat Prévisionnel des Coupes ainsi que les travaux d'Entretien et de Renouvellement pour l'année 2014 conformément aux documents présentés par l'Office National des Forêts dont les caractéristiques financières sont indiquées sur le tableau ci-dessus,
- ❑ autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjoints, à signer les contrats à intervenir pour l'exécution des coupes et des travaux prévus à l'E.P.C. – T.E.R. 2014 ainsi que l'ensemble des pièces découlant de la présente délibération.

2014-02-012. MARCHES A BONS DE COMMANDE VOIRIE ET ASSAINISSEMENT :
ATTRIBUTIONS

M. René SPINDLER, Adjoint au Maire, rappelle que par délibération du 5 novembre 2013, le Conseil Municipal approuvait, pour les années 2014 à 2016 incluses :

- la passation d'un marché annuel à bons de commande, reconductible deux fois, pour les travaux d'assainissement, comprenant les travaux de réparation, de branchement et de petites extensions du réseau pour un montant maximum de 120 000 € T.T.C. par an,
- la passation d'un marché annuel à bons de commande, reconductible deux fois, pour les travaux de voirie, comprenant les travaux de réparation et d'entretien, ainsi que de petits travaux neufs pour un montant maximum de 150 000 € T.T.C. par an,

et autorisait le Maire à lancer l'appel d'offres sous la forme de la procédure adaptée, bordereau de prix unitaires pré-rempli sur lequel les entreprises peuvent proposer dans l'acte d'engagement un rabais ou une majoration.

L'appel d'offres a été publié à la presse le 20 décembre 2013, la date limite de remise des offres étant fixée au 28 janvier 2014 à 12 heures.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 4 février 2014 pour prendre connaissance des résultats.

Après discussion, et au vu des critères de jugement des offres précisés dans le règlement de consultation :

- prix des prestations (50 %),
- références des candidats pour des marchés de travaux similaires (30 %),
- moyens techniques et humains (20%),

la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir les entreprises mieux-disantes suivantes :

	Entreprise	Rabais/Majoration
Travaux d'assainissement	G.C.M. - BOUXWILLER	- 16 %
Travaux de voirie	SOTRAVEST - OBERBRONN	- 7,5 %

M. le Maire précise aussi que 3 offres avaient été réceptionnées au titre des travaux d'assainissement et 5 au titre des travaux de voirie.

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 4 février 2014,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ❑ approuve l'attribution du marché à bons de commande pour les travaux d'assainissement à l'entreprise G.C.M. de BOUXWILLER,

- approuve l'attribution du marché à bons de commande pour les travaux de voirie à l'entreprise SOTRAVEST d'OBERBRONN,
- autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjointes, à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que toutes les pièces relatives à la présente délibération.

**2014-02-013. RESTAURATION DU MUR D'ENCEINTE – RUE DES REMPARTS :
APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU LOT « MAÇONNERIE - GROS-ŒUVRE »**

M. René SPINDLER, Adjoint au Maire, rappelle que par délibération du 13 avril 2013, le Conseil Municipal approuvait le projet de restauration du mur d'enceinte, rue des Remparts, suivant le projet élaboré par Jean-Claude GOEPP, Architecte DPLG, en concertation avec la Société d'Histoire et d'Archéologie de REICHSHOFFEN et Environs (SHARE).

Le lot 1 « Maçonnerie - Gros-œuvre » avait été attribué à l'entreprise DE BARROS pour un montant de 25 415,60 € H.T. et le marché signé en date du 8 août 2013.

Dans ce marché figurait, pour mémoire, la restauration du mur d'enceinte et de la tour Sud-Est rue du Château, pour un montant de 5 729 € H.T. avec les mêmes prix unitaires que pour les travaux sur le mur d'enceinte rue des Remparts.

Après discussion avec les représentants de la SHARE, il est proposé de procéder également à la restauration du mur d'enceinte et de la tour Sud-Est rue du Château, et donc de signer un avenant au marché au lot 1 « Maçonnerie - Gros-Œuvre » passé avec l'entreprise DE BARROS.

VU l'avis de la Commission des Finances du 28 janvier 2014,

VU l'avis de la Commission de Développement Urbain et de la Sécurité du 29 janvier 2014,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 4 février 2014,

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 1 voix contre (M. REXER par procuration) :

- approuve le projet de restauration du mur d'enceinte et de la tour Sud-Est, rue du Château, pour un montant de 5 729 € H.T.
- autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjointes, à signer un avenant n° 1 au lot 1 « Maçonnerie – Gros-œuvre » de l'opération « Restauration du mur d'enceinte rue du Château » pour un montant de 5 729 € H.T. portant le marché de 25 415,10 € H.T. à 31 144,10 € H.T.
- sollicite le concours financier de la Société d'Histoire et d'Archéologie de REICHSHOFFEN et Environs pour ces travaux en plus,
- autorise le Maire, à défaut l'un de ses Adjointes, à signer l'ensemble des pièces découlant de la présente délibération.

La séance est levée à 22 h 20.